

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/23

ID : 001-200070118-20231219-DEL\_23\_12\_19\_14-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 19 décembre 2023

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 6

Absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

#### **N°2023/12/19/14 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE POUR LA TENUE DE PERMANENCES AU SEIN DE LA FRANCE SERVICES VAL DE SAONE CENTRE**

Vu la délibération n°2022/12/13/15 du 13 décembre 2022 relative à la signature d'une convention de partenariat de la Communauté de communes Val de Saône Centre avec la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière,

Vu la convention de partenariat signée les 22 novembre et 20 décembre 2022 entre la MLJ Bresse Dombes Côtière et la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et notamment son article 2 précisant que la communauté de communes met à disposition de la MLJ une salle équipée située 166 route de Francheleins à Montceaux pour les permanences de l'association qui ont lieu une demi-journée tous les quinze jours selon un planning trimestriel transmis par la MLJ, et son article 4 précisant les missions d'accompagnement vers l'emploi des jeunes du territoire et la périodicité des permanences,

Vu la demande de la MLJ Bresse Dombes Côtière de disposer d'un site plus adapté pour l'organisation de ses permanences dans le cadre de ses missions d'accompagnement de réinsertion professionnelle auprès du jeune public,

Vu le bail de location signé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Centre Hospitalier intercommunal Ain Val de Saône dans le cadre de la location d'un local pour la résidence de la France Services du territoire,

Vu les dispositions exposées au chapitre I dudit bail donnant autorisation à la Communauté de Communes, pendant les horaires d'ouverture de la France services, « de disposer des espaces à profit de tiers tels que les opérateurs définis au titre du label d'Etat France services, des partenaires locaux à vocation sociale et du conseiller numérique pour l'organisation et la tenue de permanences et d'ateliers numériques au sein de la Maison France services à destination des usagers et dans une continuité de mission de service public de proximité ou d'accès au numérique »,

Considérant que les actions de la MJ Bresse Dombes Côtière relèvent pleinement du champ de compétence des politiques sociales,

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité, Mutualisation et Services de proximité du 14 décembre 2023,

Monsieur SAUJOT, Vice-Président, propose la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la MLJ et la communauté de communes afin de permettre la tenue de permanences de l'association au sein de la France Services Val de Saône Centre à Montmerle-sur-Saône en lieu et place du local du pôle médico-social sis au 166 route de Francheleins à Montceaux et d'acter une périodicité hebdomadaire des permanences.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette démarche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX



## **AVENANT n°1**

**à la convention de partenariat signée entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Mission Locale Jeunes Bresse-Dombes-Côtière**

### **Entre :**

La Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière, domiciliée 5 ter avenue des sports 01000 Bourg-en-Bresse, représentée par Monsieur Andy NKUNDIKIJE en sa qualité de président délégué,

D'une part,

### **Et**

La Communauté de Communes Val de Saône Centre représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX agissant en vertu de la délibération du 19 décembre 2023,

D'autre part,

**Vu** la délibération n°2022/12/13/15 du 13 décembre 2022 relative à la signature d'une convention de partenariat de la Communauté de communes Val de Saône Centre avec la Mission Locales Jeunes Bresse Dombes Côtière,

**Vu** la Convention de partenariat signée entre la Mission Locale Jeunes et la Communauté de Communes Val de Saône Centre les 22 novembre et 20 décembre 2022 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et notamment son article 2 précisant que la communauté de communes met à disposition de la Mission Locale Jeunes, une salle équipée située 166 route de Francheleins à Montceaux et dans le cadre de ses permanences qui ont lieu une demi-journée tous les quinze jours selon un planning trimestriel transmis par la Mission Locale Jeunes, et son article 4 précisant les missions d'accompagnement vers l'emploi des jeunes du territoire et de la périodicité des permanences,

**Vu** la demande de la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière de disposer d'un site plus adapté pour l'organisation de ses permanences dans le cadre de ses missions d'accompagnement de réinsertion professionnelle auprès du jeune public,

**Vu** le bail de location signé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Centre Hospitalier intercommunal Ain Val de Saône dans le cadre de la location d'un local pour la résidence de la France Services du territoire,

**Vu** les dispositions exposées au chapitre I dudit bail donnant autorisation à la Communauté

de Communes, pendant les horaires d'ouverture de la France services, « de disposer des espaces à profit de tiers tels que les opérateurs définis au titre du label d'Etat France services, des partenaires locaux à vocation sociale et du conseiller numérique pour l'organisation et la tenue de permanences et d'ateliers numériques au sein de la Maison France services à destination des usagers et dans une continuité de mission de service public de proximité ou d'accès au numérique » ,

**Considérant** que les actions de la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière relèvent pleinement du champ de compétence des politiques sociales,

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de modifier le lieu, la fréquence et les modalités de mise à disposition du local pour la tenue des permanences de la Mission Locale Jeunes.

**L'article 2** de la convention de partenariat initiale est modifié comme suit :

*La Communauté de Communes Val de Saône Centre met à disposition de la Mission locale Jeunes, pour ses permanences, une salle de réunion (salle de réunion « Espace partagé ») de 18m<sup>2</sup> dotée d'une connexion Internet et d'un accès à un photocopieur située au sein de la Maison France services, 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône (01090).*

*Cette occupation est autorisée à titre gratuit, temporairement et de manière précaire et révoquable.*

*La Communauté de communes Val de Saône Centre se réserve le droit de suspendre et/ou de proposer un nouveau créneau horaire si, dans le cadre des obligations qui lui sont conférées, la récupération de l'espace mis à disposition est nécessaire pour la mise en relation physique des usagers avec l'un des opérateurs partenaires France services et/ou l'étendue du bouquet d'offres de services France services,*

*La Communauté de communes Val de Saône Centre se réserve expressément le droit de modifier, de supprimer ou de suspendre temporairement la mise à disposition des locaux pour tout motif d'ordre public ou dans le cadre de la réalisation de travaux dans les locaux, rendus nécessaires.*

*Cette permanence est ouverte tous les jeudis matin de 9h à 13h, selon un planning trimestriel ou annuel transmis par la Mission Locale Jeunes.*

*Sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, le public peut également bénéficier des services de la Mission Locale dans les locaux de la MJC – 2 rue de la grande demoiselle à Thoisse (01140) à travers une permanence ouverte toutes les semaines, les mardis et jeudis sur la journée.*

**L'article 4** de la convention de partenariat initiale est modifié comme suit :

*La Mission Locale Jeunes s'engage à tenir, dans les locaux mis à disposition, une permanence d'une demi-journée tous les jeudis matin de 9h à 13h. Ces permanences permettront de recevoir des jeunes sur des problématiques d'orientation, de validation de projet, de formation et d'accès à l'emploi mais aussi sur des problématiques connexes à l'insertion (logement, mobilité santé). Par ailleurs des ateliers collectifs pourront, en fonction des nécessités, être ponctuellement organisés.*

## **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES**

Les autres dispositions et articles de la convention de partenariat initiale demeurent inchangés.

### **ARTICLE 3 : EFFET**

Les modifications engendrées par cet avenant prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait en deux exemplaires,

A Montceaux, le..... (*date à indiquer par la dernière partie signataire*)

Pour la communauté de communes  
Val de Saône Centre

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Pour la Mission Locale Jeunes  
Bresse-Dombes-Côtière,

Le Président délégué,  
Andy NKUNDIKIJE